

## MONTANT :

10% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

(PMSS = 3925€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce plafond est revalorisé chaque année)

**Soit une prime de 392,5€.**

Doublément de l'indemnité en cas de naissances multiples.



## Comment percevoir la prime :

Envoyez à votre mutuelle :

- Un acte de naissance original
- Une attestation de la sécurité sociale où figure le nom de l'enfant

## CARTE CADEAU :

Une carte cadeau Carrefour d'une **valeur de 30€** sera envoyée au père ou à la mère ayant déclaré la naissance de leur enfant auprès du service paie.



*N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants CFTC pour vous aider !*

